



SYNDICAT MIXTE DU POLE HIPPIQUE DE SAINT-LÔ

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL DU 19 DECEMBRE 2017

n° 42-2017

TARIFS 2018

Le Comité du Syndicat Mixte Pôle Hippique (SMPH) s'est réuni **MARDI 19 DECEMBRE 2017 à 9 heures à SAINT-LO au pôle hippique** (salle de réunion, chemin de la Madeleine) sur convocation du 3 NOVEMBRE 2017.

La séance est présidée, par M. André DENOT, Président.

Selon l'article 10 des statuts, le comité syndical ne peut délibérer valablement que si au moins un délégué de chacune des collectivités est présent.

ETAIENT PRÉSENTS :

MEMBRES avec voix délibérative

Titulaires

Mme Malika CHERRIERE

M. Jean-Manuel COUSIN

Mme Florence MAZIER

M. André DENOT

M. Jean-Claude BRAUD

M. Loïc RENIMEL

M. François BRIERE

Conseillère régionale

Conseiller régional

Conseillère régionale

Conseiller départemental

Conseiller départemental

Conseiller communautaire – Saint-Lô Agglo

Maire de Saint-Lô

Suppléant

M. Louis JANNIERE

Conseiller communautaire – Saint-Lô Agglo

ETAIENT EXCUSES :

Titulaires

M. Mathieu JOHANN-LEPRESLE

M. Gilles QUINQUENEL

Mme Marie-Laure OSMOND-RENIMEL

Conseiller départemental

Président de Saint-Lô Agglo

Conseillère municipale de Saint-Lô

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le rapport du Président,

Après en avoir délibéré,

Le comité syndical, à l'unanimité des membres présents approuve les tarifs 2018 pour une application au 1^{er} janvier 2018

Concernant les locations des équipements, les tarifs 2018 sont identiques à ceux de 2017, ceux-ci ayant été sensiblement revus à la hausse.

Les modifications portent sur les points suivants :

Technicien gestion de carrière = augmentation importante car l'agent est mobilisé sur une période longue pour les concours notamment avant et après les épreuves : 200€ au lieu de 125€ sur le forfait de base

Forfait chauffage pour la location de l'écurie n°6 = 200 €

Prestation maréchalerie = augmentation de 2% de tous les tarifs proposés

Location boxe 1^{ère} année de pépinière = 100€ au lieu de 75€ (comme les 3 années suivantes) le montant paraît trop bas et peut attirer des candidats cavaliers opportunistes sans avenir comme ce fût déjà le cas.

Pour le centre équestre :

Ajout d'une nouvelle prestation de pension propriétaire au paddock (libération de deux espaces en 2018 qui peuvent être dédiés à cela).

Demi-pension d'un cheval d'instruction appartenant au SMPH = 180€, le cavalier bénéficie ainsi toujours du même cheval pour ses cours. Cette nouvelle prestation est à destination des cavaliers orientés compétition (cso ou horse ball)

Baptême poney au club pour les enfants (tous les samedis matins) = 4.16€

Goûter anniversaire au club avec initiation équitation = 8.33€ par enfant

Concernant les locations, seule les écuries 1 et 2 ainsi que le labo, sont proposées à +2%, stables pour les autres.

Il est introduit un forfait fluides mensuel pour les bureaux loués gracieusement pour 5 ans à l'IFCE = 52.17€

Enfin les stands exposants pour le salon des étalons sont augmentés du fait d'une demande accrue pour 2018 dans un espace saturé. et limité (manège du hall).

De nouvelles prestations pour une mise en valeur sur les réseaux sociaux et les supports de communication (écran géant, streaming, speaker, catalogue) du salon des étalons sont ajoutées.



Pour extrait conforme,

Le Président du Syndicat Mixte,

André DENOT



TARIFS

PRESTATIONS ET LOCATIONS 2018

